L'an deux mil vingt et un et le vingt quatre septembre à dix-sept heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean ROUSSEAU, le maire.

Présents: MM. ROUSSEAU Jean, GIRARDOT Charles, CANDY Christophe, LOUIS Jean Bernard,

REBERT Laurent, Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, BÉGOU Yvette, BELLON Claudette,

BELLET Aurélie.

Absents: BELLET Emeline (pouvoir donné à M. LOUIS Jean Bernard), MEYSENQ Marie-José (pouvoir

donné à Mme BELLET Aurélie).

Secrétaire de séance : Marie Hélène ELAPHOS.

1. Approbation du C.R du 04/06/2021

Aucune remarque n'a été effectuée. Le Maire et les élus approuvent le C.R tel qu'il a été publié à l'unanimité des présents et représentés.

2. Autorisation à donner au Maire pour effectuer les demandes de subventions :

Concernant les travaux de réfection de voirie projetés rue du Chateau, cour de l'ancienne école, et accès devant chez M.Valsamis,

Le montant du devis communiqué par la société Eiffage pour un montant de 11581,84 HT (13898,21 TTC), subvention à demander au Département pour 70% soit pour 8107 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

3. Autorisation à donner au Maire pour effectuer les demandes de subventions :

Concernant l'acquisition d'un chargeur QUICKE Q4S, adaptable sur le tracteur JOHN DEERE, Le montant du devis communiqué par la société Pellegrin pour un montant de 13 000,00€ HT (15600,00€ TTC), subvention à demander au Département pour 50% soit pour 6500 € HT (rappel le prix réel est de 15370€ HT mais laissé à 13000€ HT)

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

4. Autorisation à donner au Maire pour effectuer les demandes de subventions :

Concernant la fourniture de plaques de rues, poteaux, kits de fixation, numéros de rue dans le cadre de la nomination des rues et de la numérotation des habitations,

Le montant du devis communiqué par la Fonderie Doutre pour un montant de 4860,00 € HT (5832,00 € TTC), subvention à demander au Département pour 70 % soit 3402 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

5. Autorisation à donner au Maire pour effectuer les demandes de subventions :

Concernant l'achat du terrain qui devrait accueillir la future Station d'Epuration, et dans l'attente du bornage et de l'établissement et du prix et de l'acte de vente, il convient de donner l'autorisation au Maire d'effectuer en temps utile toute demande de subventions, auprès de l'Agence de l'Eau et du Département dès la signature du compromis de vente,

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

6. Autorisation à donner au Maire pour effectuer les demandes de subventions :

Dans le cadre du projet de création d'une Station d'Epuration, la société Hydrétudes conseille en date du 23 juin de prendre une délibération autorisant le Maire à effectuer une demande de subvention au FACE (Fond d'Amortissement des Charges Electriques) dans le cadre de la demande de raccordement au réseau électrique

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

7. Autorisation à donner au Maire dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux secs au hameau de la Begüe de poursuivre le projet et d'effectuer les démarches nécessaires à son avancement, et également à effectuer les demandes de subventions ,

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

8. Il convient suite à l'oubli de mention d'une parcelle par l'ONF de rajouter la parcelle n° 24 (délibération 21 d'avril 2021, de délivrance d'une coupe d'affouage), et de fixer le délai d'exploitation au 31 décembre 2023 par une nouvelle délibération,

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

9. Le **Club des Aînés d'Aspres** nous adresse une demande de subvention ; après recherches il s'avère que pour les années 2020 et 2019 la commune a accordé une subvention d'un montant de 100€ ; Le conseil se prononce sur l'octroi de cette subvention et sur le montant de 100€,

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

10. Madame LAURENT Nadine est sous contrat à durée déterminée avec la commune de La Beaume en tant qu'agent technique à temps partiel ; elle accepte la **reconduction de ce contrat en CDD pour une nouvelle période de une année** ; le conseil valide cette décision,

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

11. Convention avec le CDG05 pour la partie paie, social suite à l'obligation de passage à la DSN (Déclaration Sociale Nominative) à partir du 1er janvier 2022,en effet les propositions formulées par notre fournisseur de logiciel Mairistem pour assurer ce passage, fait réfléchir au fait de conserver la gestion des paies et déclarations sociales en interne, ou bien de l'externaliser auprès du Centre de Gestion des Hautes Alpes ?

Exemple:

formation à distance avec un référent (3 sessions = 5 heures) 798,00€ TTC + paramétrage initial et accompagnement pour les deux premiers mois 534,00€ TTC (+éventuellement un accompagnement mensuel à distance pour une année 1320€ TTC),

Le montant minimal est donc de 798+534 =1332 € TTC,

*Mairistem propose après la formation à 798 € (la base) de réaliser le paramétrage initial et la DSN mensuelle en régie par un abonnement mensuel pour 198 € TTC par mois.....

Le Conseil décide d'externaliser le traitement des salaires et charges auprès du CDG 05, contact sera établi par M. le Maire avec les services concernés pour en déterminer la date et

les

conditions,

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Questions diverses:

* Madame Bégou s'occupe régulièrement du gîte communal (accueil, entretien), or un problème de santé ne lui permet plus d'assumer cette fonction bénévole,

Pour palier à ce départ, à partir du 16 novembre prochain, il est suggéré d'installer une boîte à clé codée pour l'accueil des occupants du gîte communal.

Afin de réaliser les travaux de ménage il sera demandé à l'agent technique municipal en charge de l'entretien des locaux municipaux si elle est intéressée.

* Une demande de location de la salle de la mairie a été reçue en Mairie ; il s'avère que celle-ci n'a plus été louée depuis 2018 et il est nécessaire de réactualiser les tarifs.

Les tarifs suggérés sont donc de Hiver 100 € et Été 80 € du vendredi au dimanche, la période d'hiver étant fixée du 15 octobre au 15 avril, la période d'été du 16 avril au 14 octobre ; un chèque de caution de 200€ sera demandé.

- * M.CANDY suggère de repasser un coup d'épareuse sur les chemins, M. REBERT ajoute à cette suggestion le chemin de la coupe affouagère.
- * Suite à la fin des travaux de rénovation du four du Villard, une inauguration est prévue le samedi 13 novembre prochain au hameau du Villard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures et 15 minutes.

Le maire,	La secrétaire de séance,	Les conseillers,
ROUSSEAU Jean	ELAPHOS Marie Hélène.	